



OFFRE D'EMPLOI : OUVRIER DE VOIRIE

La Municipalité de Mille-Isles est à la recherche de candidats intéressés et disponibles pour remplir les fonctions d'ouvrier de voirie.

NATURE DU TRAVAIL

Sous l'autorité du directeur du département de travaux publics, l'ouvrier effectuera diverses tâches reliées à l'entretien général de la Municipalité :

- Effectue des travaux d'entretien et d'amélioration du réseau routier municipal avec l'équipe de voirie ;
- Effectue l'entretien de certains espaces verts et de bâtiments ;
- Agis en soutien à l'équipe de la voirie dans différentes tâches au quotidien ;
- Applique le programme d'éradication de la Renouée du Japon ;
- Selon les besoins, peut aider le service de l'environnement pour le porte-à-porte et la distribution d'items aux citoyens ;
- Effectue toutes autres tâches connexes.

EXIGENCES

- Être âgés de 15 à 30 ans au début de la période d'emploi (critère obligatoire pour le programme d'emploi d'été Canada) ;
- Posséder les aptitudes nécessaires pour effectuer des tâches manuelles ;
- Posséder un permis de conduire valide (un atout) ;
- Être responsable, ponctuel, débrouillard, respectueux, travaillant.

CONDITIONS DE TRAVAIL

L'emploi est d'une durée d'environ 10 semaines à raison de 40 heures par semaine. L'horaire est du lundi au jeudi de 7 h à 16 h et le vendredi de 7 h à 13 h. Disponibilité la fin de semaine, lors d'événements spéciaux. Le salaire offert est de 20,66 \$ de l'heure. Entrée en fonction dès la fin mai 2023 ou début juin 2023.

Les personnes intéressées doivent faire parvenir leur curriculum vitae avant le 19 mai 2023 à midi. Vous devez spécifier dans votre demande d'emploi le nom du poste : OUVRIER DE VOIRIE

Par courriel : gtherrien@mille-isles.ca

Par la poste :

Municipalité de Mille-Isles
Poste d'ouvrier de voirie
1262, chemin de Mille-Isles
Mille-Isles (Québec) J0R 1A0

Seuls les candidats retenus pour une entrevue seront contactés. Pour toute information supplémentaire, veuillez communiquer avec Monsieur Gabriel Therrien au 450 438-2958 poste 2602.

* L'usage du masculin a pour seul but d'alléger le texte.